

Adresse des citoyens composant la garde nationale de Lille qui s'indigent de l'attentat dirigé contre Robespierre et Collot-d'Herbois, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens composant la garde nationale de Lille qui s'indigent de l'attentat dirigé contre Robespierre et Collot-d'Herbois, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 70;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_24981\\_t1\\_0070\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24981_t1_0070_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

qu'il ne peut y avoir de sacrifice en faveur de ceux qui ne comptent pour rien le sacrifice de leur vie ? Incertains cependant de la destination de ces dons, nous avons crû devoir vous en instruire, crainte qu'ils ne deviennent la proie de quelques sangsues.

Soutenez vos efforts héroïques, pères de la liberté française. Vous l'avez fondée au sein des orages, vous la défendez contre le choc des tempêtes, vous l'affermirez malgré la rage insensée des tyrans ligués contre elle. Béni soit le génie tutélaire qui veille sur les destinées de ses plus fermes appuis ! Périssent dans l'abyme qu'ils oseroient encore creuser sous vos pas, les monstres ennemis de la République. S. et F. »

C.-F. PLUMEY, DAVID, DULEY, MORIN (*présid.*),  
MICHEL, BOUSSON, MILAIRE-SAILLARD, TABEY,  
GERBET, JARRE, VUILLAME.

### 33

La société populaire séante à Brest (1), les habitants de cette commune, la garnison et les marins qui sont actuellement dans ce port, jurent, avec le peuple français, la destruction entière de l'infame gouvernement Anglais, et de tous ses criminels esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Brest, 16 prair. II] (3).

« Citoyens représentans du peuple français

Vous aviez d'abord déclaré ennemis du genre humain l'infame Pitt et l'imbécille Georges.

Depuis cette époque la nation anglaise n'a pas cessé de consentir et de coopérer à tous les crimes de son atroce Gouvernement : le peuple généreux que vous représentez n'en apprend les détails qu'avec horreur

Oui, citoyens, représentans, la nation anglaise est convaincue de complicité avec les scélérats qui la gouvernent; elle s'est mise elle-même hors le droit des nations, par les innombrables forfaits dont elle s'est souillée. La vertu des républicains français ne peut plus supporter l'existence de ces vils et funestes instruments de la corruption, des trahisons des assassinats... la mesure est horriblement comblée. Si Collot d'Herbois, Si Robespierre, si tout ce qu'il y a de plus pur dans la république française respire encore, ces monstres n'en sont que plus furieux, et méditent de nouveaux forfaits.

Nous la jurons, Citoyens représentans, nous la jurons avec le peuple français, la destruction entière de cet infame gouvernement anglais et de tous ses criminels esclaves. »

[624 signatures].

### 34

Les citoyens composant la garde nationale de Lille écrivent à la Convention nationale qu'ils ont été saisis d'horreur à la nouvelle de l'attentat dirigé contre Collot d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lille, 17 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans

Autant est vif l'amour dans les Lillois brulent pour la Patrie, autant ils ont été pénétrés d'horreur en apprenant les nouveaux attentats commis envers deux braves montagnards environnés de la confiance publique. Tandis que les français mettent à l'ordre du jour l'humanité et la vertu, Pitt l'infâme ministre d'un tiran imbécille compte ses instants par des assassinats et les odieux satellites multiplient leurs efforts sur nos frontières pour nous faire partager leur esclavage. Mais ils seront vains ces efforts; les francois qui combattent pour la liberté sont autant de héros. Point de quartier pour les scélérats, voilà la devise que nous avons reçue de vous et que nous mettons en pratique.

Les lillois jurent sur leurs bayonnettes que quelque soit le poste que vous leur confiez, soit dans leurs murs, soit au dehors, ils y apporteront la même fermeté que vous montrez au vôtre et les ennemis n'y trouveront que la mort — Vive la Montagne! »

TAVANT (*chef de légion*), VALTON (*adj<sup>t</sup> g<sup>ai</sup>*),  
NÉNAR (*sous-adj<sup>t</sup> g<sup>ai</sup>*), DELMOTTE (*secrét.*)

### 35

Le substitut de l'agent national du district de Tours écrit à la Convention que le décret qui met les vertus à l'ordre du jour est le plus punctuellement exécuté dans les campagnes, où l'on trouve l'homme simple, l'homme juste, l'homme de la révolution, en qui la dîme, la gabelle, les droits féodaux, et l'abus du pouvoir avoient annihilé l'amour de la liberté. Que les bénédiction de ces hommes de la nature la vengent bien des diatribes insensées des modérés, des hébertistes, des alarmistes et de toutes les sectes soudoyées par Pitt et Cobourg. Il envoie les procès-verbaux des faits républicains de François Blanchet et de Catherine Pajot.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

P.-V. des faits républicains du C<sup>m</sup> Blanchet et de la C<sup>m</sup> Pajot] (4).

François Blanchet, citoyen domicilié dans la commune de Samblançay, métayer de la ferme

(1) P.V., XL, 63. B<sup>in</sup>, 4 mess.

(2) C 309, pl. 1202, p. 31.

(3) P.V., XL, 63. B<sup>in</sup>, 3 mess.

(4) Mon., XXI, 37; F.S.P., n° 353; J. univ., n° 1673; Audit. nat., n° 637; J. Fr., n° 635; C. Eg., n° 673; J. Paris, n° 539; Débats, n° 640; M.U., XLI, 74.

(1) Finistère.

(2) P.V., XL, 63. Mon., XXI, 37; J. Sablier, n° 1391; J. Fr., n° 635; B<sup>in</sup>, 4 mess.

(3) C 309, pl. 1202, p. 30.